

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

GRETA CFA AQUITAINE
Marina TOURY
05.58.91.14.58
marina.toury@greta-cfa-aquitaine.fr

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Actif(ve) non salarié(e)
Élève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

* Avoir entre 16 et 29 ans révolus

Prérequis pédagogiques :

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :
BT Agencement BT Collaborateur d'architecte
BAC S BAC STI 2D BAC PRO Technicien
Menuisier Agencœur BAC PRO Assistant
d'Architecte Autre diplôme, nous consulter.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

être confrontés à des problèmes techniques concrets de manière à acquérir l'autonomie et les compétences nécessaires à la réalisation des projets qui leur sont présentés : - Réaliser tous les plans techniques détaillés (façades, meubles, plafonds, murs...) - Réaliser des croquis techniques explicatifs - Réaliser un planning tous corps d'état - Réaliser un devis descriptif - Réaliser une étude d'éclairagisme (choix des luminaires, jusqu'à la puissance installée) - Faire une proposition de décoration - Réaliser une étude mécanique spécifique (plancher verre, mezzanine...)

Contenu et modalités d'organisation

Le titulaire du Brevet de Technicien Supérieur « Etude et réalisation d'agencement » possède un savoir-faire en conception, organisation, gestion et suivi de chantier d'agencement intérieur et d'espaces recevant du public : commerces, bureaux, hall d'exposition... C'est un responsable capable de : - Participer à l'élaboration d'un projet avec un architecte ou un architecte d'intérieur - Elaborer un cahier des charges - Prévoir, organiser et piloter un chantier - Dialoguer, décider et commander aux corps de métiers Son potentiel doit lui permettre de : - Suivre l'évolution des technologies - S'adapter aux nouvelles techniques et mises en œuvre - Avoir une progression de carrière liée à l'importance des chantiers ou une spécificité nouvelle - Créer ou reprendre une entreprise Le titulaire du BTS E.R.A. peut exercer dans les structures suivantes : - les entreprises d'agencement intérieur - les bureaux d'études des entreprises fabriquant des agencements - les cabinets d'architecture, en liaison avec l'architecte ou l'architecte d'intérieur

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

BTS étude et réalisation d'agencement - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Et après ?**Suite de parcours**

Non renseigné

Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|-----------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------|-----------------|---|
| 00169671 | du 01/09/2020 au 30/06/2022 | Saint-Paul- lès-Dax (40) | GRETA CFA AQUITAINE | | Non éligible |  |
| 00207747 | du 01/09/2021 au 30/06/2023 | Saint-Paul- lès-Dax (40) | GRETA CFA AQUITAINE | | Non éligible |  |
| 00339410 | du 25/09/2023 au 30/06/2025 | Saint-Paul- lès-Dax (40) | LYCEE HAROUN TAZIEFF | | Non éligible |  |
| 00429085 | du 23/09/2024 au 30/06/2026 | Saint-Paul- lès-Dax (40) | LYCEE HAROUN TAZIEFF | | Non éligible |  |

00520977

du 22/09/2025 au
30/06/2027

Saint-Paul-
lès-Dax (40)

LYCEE HAROUN
TAZIEFF

Non
éligible

